



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 4 novembre 2009

Grand Conseil

Aux membres des médias

Commission des finances

Budget 2009 de l'Assemblée constituante

La Commission des finances et l'Assemblée constituante s'entendent sur le budget 2009

Lors de sa séance du 4 novembre 2009, la Commission des finances a décidé à l'unanimité d'accorder le dépassement de crédit de 774'690 CHF demandé par l'Assemblée constituante suite aux différentes remarques et discussions entre la Commission et l'Assemblée.

C'est confiantes en l'avenir et en la sérénité des débats que les deux instances ont trouvé cet accord, qui s'ajoute à l'octroi des 43'204 CHF votés le 14 octobre.

Cette démarche est la conséquence d'une réévaluation des besoins objectifs de l'Assemblée, dont une première demande de 1'465'000 CHF avait été refusée le 30 septembre. Le budget 2009 ainsi voté est donc le résultat de chiffres précis, connus après une année de fonctionnement.

Christian Bavarel
Président
Commission des finances
Contact : 079/751.77.30

Thomas Büchi
Co-président
Assemblée constituante
Contact : 079/213.54.67